Ville de Genève
Conseil municipal

M-1481 A

29 juillet 2022

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 3 décembre 2019 de M^mes^ et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour l'amélioration des aubettes de la place de Bel-Air».

Rapport de M^me^ Maryelle Budry.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2020. Elle a été traitée les 21 septembre, 23 novembre et 14 décembre 2021, sous la présidence de M^me^ Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier et M^me^ Juliette Gaultier, que la rapporteuse remercie pour leur précieux travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– le manque total d'utilité des aubettes situées sur la place de Bel-Air, qui ne protègent pas les usagers des Transports publics genevois (TPG) lors d'intempéries;
– l'inefficience des toitures de ces abris qui détrempent les aménagements connexes tels que les bancs publics et les rendent donc inutilisables;
– le taux élevé de fréquentation de cette place centrale en ville de Genève, qui voit transiter chaque jour plusieurs milliers de passagers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de remédier à la situation actuelle en prolongeant les toitures des aménagements publics de l'arrêt TPG de la place de Bel-Air;
– de garantir une utilisation optimale du mobilier urbain en ce lieu en améliorant leur protection lors d'intempéries.

Séance du 21 septembre 2021

Audition de M^me^ Yasmine Menétrey, représentante des motionnaires

M^me^ Menétrey déclare que la place de Bel-Air est «un vrai calvaire les jours de pluie». Elle remarque que les avant-toits sont plus longs du côté des trams

que du côté des bancs et elle mentionne qu'il n'est pas possible de s'asseoir sur ces derniers lorsqu'il pleut. Elle évoque ensuite un article de journal de 2011 qui parlait déjà de cette problématique et qui indiquait que ces abris de bus étaient inefficaces. Elle ajoute avoir discuté avec l'un des architectes qui indiquait que la structure avait déjà été modifiée, et elle mentionne qu'un prolongement devrait être réalisé pour permettre aux gens de s'asseoir lorsqu'il pleut, notamment les personnes à mobilité réduite. Elle évoque alors des abris en Grande-Bretagne, et à Séoul où un système de purification de l'air a été ajouté. Elle mentionne que des panneaux végétalisés pourraient être également apposés en remplacement des panneaux de verre.

Une commissaire déclare qu'il y a aussi du vent et elle pense que les gens sont également mouillés pour cette raison lorsqu'il pleut.

M^me^ Menétrey répond que les architectes se sont trompés, selon leurs propres dires, avec des abris trop hauts. Elle ajoute qu'il faudrait envisager un prolongement sur la place Bel-Air pour permettre aux gens d'être à l'abri.

Un commissaire évoque le choix des matériaux et se demande pourquoi le bois est toujours oublié. Il regrette que ce soit toujours des matériaux froids qui soient choisis.

M^me^ Menétrey répond partager cette opinion. Elle ajoute que le métal des bancs provoque en outre plusieurs problèmes, notamment en hiver.

Un commissaire rappelle que le service du patrimoine avait demandé que la place ne soit pas trop couverte afin que la tour de l'Ile soit bien visible. Il se demande si ce service a changé d'avis entre-temps.

M^me^ Menétrey répond que l'architecte avait indiqué qu'un prolongement léger pourrait être envisageable, voire une structure plus basse du côté des bancs.

Une commissaire déclare être étonnée de voir que des caméras de surveillance sont proposées.

M^me^ Menétrey répond qu'il y a des agressions et des vols dans ce genre d'espace et elle pense qu'améliorer la sécurité serait bienvenu.

Un commissaire rappelle que les bancs sont au centre de ces abris et il se déclare étonné d'entendre que les architectes proposent de descendre la hauteur de ces toits. Il observe que M^me^ Menétrey ne demande pas non plus la destruction de la structure actuelle.

M^me^ Menétrey répond que l'idée est de trouver une solution du côté des bancs uniquement, avec, pourquoi pas, une structure ajoutée au-dessus des bancs.

Un commissaire rappelle qu'il y a deux arrêts.

Mme Menétrey répond que la structure est la même au milieu.

Le même commissaire demande si les architectes reconnaissent leur erreur et s'ils sont prêts à revoir ce projet.

Mme Menétrey répond qu'il y a eu de nombreux problèmes.

M. Burri demande si le Municipal avait fait des remarques à l'époque.

Mme Menétrey l'ignore.

Pour continuer l'investigation, une commissaire propose d'entendre Mme Perler. Cette demande d'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 23 novembre 2021

Audition de Mme Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de Mme Charlotte Malignac, codirectrice au DACM, ainsi que de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

Mme Perler indique que la place Bel-Air mérite une requalification. M. Betty a préparé une présentation pour montrer les possibilités au regard des normes auxquelles la Ville est soumise.

Actuellement il n'y a plus que les professionnels et les transports de marchandises qui peuvent emprunter la voie à Bel-Air. Dans l'immédiat, il s'agit de garantir l'utilisation du mobilier surtout pour les usagers des TPG lors des intempéries, la situation actuelle n'étant pas optimale.

M. Betty précise qu'il faut d'abord confirmer les attendus et, sur ces baseslà, deux propositions ont été imaginées. Il est proposé d'améliorer la situation en étendant les toitures actuelles de l'arrêt des TPG place Bel-Air. Il y a un plan qui traduit quelles sont les possibilités d'aménagement. Pour remédier à la situation actuelle, il y a différents points à prendre en compte. Ni la largeur, ni la profondeur des abris ne sont optimales pour l'attente protégée des trams et des bus. C'est assez problématique puisqu'il n'est pas possible de pouvoir élargir de manière simple le couvert existant en raison du tram. Une des premières questions est de savoir si on veut élargir dans ce sens-là. A l'époque de la création de ces aménagements, il n'y a pas eu de couvert total envisagé, il y a eu des hypothèses et des études, mais en raison de l'accessibilité incendie et des dessertes de la Tour de l'île ainsi que des aspects patrimoniaux et architecturaux, les solutions envisageant de couvrir l'intégralité de l'espace entre les deux abris et arrêts ont été rejetées. On pourrait proposer dans les invites de réfléchir à agrandir, à étirer les couverts existants, sans forcément les élargir puisqu'il y a régulièrement des attentes d'usagers dans cette zone. Là aussi il y a une problématique, car il est

essentiel de garantir une accessibilité pour les services de secours, et il y a des enjeux patrimoniaux.

La deuxième invite demande «de garantir une utilisation optimale du mobilier urbain en ce lieu en améliorant leur protection lors d'intempéries». On voit sur la présentation Powerpoint que la couverture est assez étroite par rapport à ce qu'il faudrait pour protéger les usagers assis sur les bancs, lorsqu'il y a de la bise ou du vent.

On peut envisager deux solutions:

1) la première serait un geste architectural fort, une couverture de l'intégralité de la place. Dans ce cas, il s'agirait de revoir tous les couverts (ce qui ne serait pas évident pour les problématiques liées aux services de secours et au patrimoine). On pourrait étudier cette solution à partir d'installations similaires. Par exemple, celles de Berne qui garantissent l'intégration de l'appareillage des trams sous ces couvercles;
2) La deuxième possibilité serait de ne pas toucher aux couverts existants, d'intervenir de manière plus discrète, par exemple en créant une protection qui permette aux usagers d'être protégés des intempéries, sous les couverts existants. On pourrait effectuer un travail similaire à celui de Plainpalais pour qu'il y ait un espace qui soit dédié à l'attente. Il est aussi possible d'imaginer une structure similaire au prototype créé à l'arrêt de bus Museum qui pourrait se glisser sous les abris actuels;
3) Dernière hypothèse, à l'exemple de ce que font les CFF avec les cages en verre qui se situent sur les quais.

Ce sont les solutions qui pourraient être imaginées et sur la base desquelles le Conseil administratif aurait besoin d'une orientation du Conseil municipal pour voir comment traiter cette problématique actuelle.

La présidente demande si les installations montrées dans les dernières slides sont coûteuses.

M. Meylan répond qu'il n'y a pas encore eu de chiffrage, mais en première approche il estime qu'avec 150 000 francs on pourrait faire quelque chose qui puisse déjà répondre aux attentes des usagers.

Une commissaire indique qu'il s'agit de deux ambiances différentes pour deux aubettes différentes. Elle demande si l'impossibilité de joindre les deux couverts est liée à des raisons de sécurité et si les parois en verre ne vont pas jusqu'au bout du trottoir en raison de la distance entre les trams et les bus avec l'appareillage électrique.

M. Betty répond qu'à l'époque de la création il y avait des variantes de solutions étudiées où tout était couvert. Le triangle n'a pas été couvert à la demande

du Service d'incendie et de secours (SIS). Les temps ont changé, les gens ont changé, le matériel a changé, il est possible maintenant que des alternatives en termes de sécurité soient possibles. Le concept, le dimensionnement et le positionnement de tous les abris existants pourraient être repensés, il ne s'agirait alors pas seulement de «rajouter des plaques de verre». Si on part dans une nouvelle formule, c'est possible mais onéreux. Pour régler le problème de manière concrète sur l'ensemble de la place, il faudrait faire un vrai projet, discuter avec le patrimoine et avec le SIS. Cette problématique devrait pouvoir se traiter depuis le quai puisque le matériel a changé et que l'approche du SIS est différente. Il n'y aurait plus que l'enjeu patrimonial et financier. La toiture s'arrête selon les prescriptions ferroviaires puisqu'il y a des distances à respecter par rapport au tram.

Une commissaire se demande s'il n'y a pas eu un regard d'architecte sur la possibilité de bien voir le clocher et le bâtiment à côté qui sont d'importance patrimoniale.

M. Betty répond qu'il y a les deux mais il ne sait pas dans quelle proportion l'aspect SIS n'était pas prépondérant à l'époque.

La commissaire ajoute que, d'un point de vue personnel, elle préfère la première solution à la deuxième qui propose «ces cages en verre». Elle ne pense pas que, d'un point de vue de vision de l'espace public, on puisse se permettre cette deuxième solution en termes de patrimoine et de prestige.

M^me^ Perler indique que ça dépend. Ce sont des études qui doivent être menées pour des architectes. Quand on est à Berne et que l'on voit l'entier du couvert, on peut ne pas apprécier mais il faut reconnaître que l'aménagement fait sens dans l'intégration urbaine, de la même manière que le couvert sur le vieux port à Marseille.

Un commissaire remarque que la solution 2 risque d'être insuffisante au vu du nombre d'usagers des transports publics sur cette place.

M. Betty confirme que cette solution est partielle, elle ne viendra pas traiter la question des personnes qui attendent debout, entre les deux quais.

Le commissaire souligne que pour lui, cette place a été ratée. Ce sera une obligation qu'elle soit refaite à un moment donné.

M. Betty confirme que si on est dans cette logique-là alors il faudrait traiter toute la place avec un couvert qui déborde légèrement plus qu'aujourd'hui et qui est forcément un travail architectural qui couvre l'intégralité de la place.

Un commissaire demande de quand date cette image de la place Bel-Air. Il précise que les bus vont plus loin que ce qui est indiqué.

M. Betty indique qu'on ne le voit pas parce qu'il y a le marquage du nom de la rue mais le zébra continue où les bus stationnent.

Mme Perler précise qu'une motion traitée il y a quelques mois demandait de pouvoir mettre une marquise, mais comme c'est un propriétaire privé qui se situe à l'arrêt, cela impliquerait d'obtenir son accord pour que les personnes soient devant sa vitrine pour attendre le bus.

M. Betty ajoute qu'on retrouvera le même problème que précédemment; le couvert ne pourra pas venir en fin de bordure.

Une commissaire souligne que les boîtes en verre qui ont été rajoutées ne sont pas très belles visuellement si on parle de geste architectural. De plus, les boîtes en verre ne sont pas idéales en été en termes de chaleur. Ne serait-il pas possible de mettre des tentures?

Mme Perler rejoint les commissaires qui estiment que cette place mériterait une requalification complète.

Une commissaire rebondit sur la chaleur estivale. Effectivement, on a affaire à de très belles images, néanmoins toutes les photos que l'on a vues datent d'un temps passé où tout ce qui était climatique et relatif à la chaleur n'était pas pris en compte. Elle demande s'il y a des guidelines de transition climatique dans le cas où cette place devrait être requalifiée.

Mme Perler répond qu'au mois de février le Conseil administratif va présenter sa stratégie municipale d'urgence climatique qui fixe un certain nombre d'objectifs. Mme Perler indique que pour les services des départements qu'elle préside il y a déjà une attention particulière dans tous les projets menés de transformation, de rénovation, de création ou de construction, d'aménagement dans l'espace public, de pouvoir penser à ces critères d'urgence climatique, c'est-à-dire la végétalisation, la gestion de l'eau et des sols.

Séance du 14 décembre 2021

Discussion et vote

La présidente rappelle que la commission a reçu les informations qu'elle attendait.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle la position de M. Betty et elle observe que le SIS stipule qu'il n'y a aucune opposition à ce projet et au couvert. Elle pense qu'il faut se donner les moyens pour créer des arrêts de bus esthétiques.

La présidente mentionne qu'il faudrait donc une recommandation. Elle propose ceci: «En l'absence de contrainte de la part du SIS, la commission demande au Conseil administratif de mettre en place la solution la plus esthétique.»

La commissaire acquiesce.

Une commissaire Verte mentionne que son groupe n'a pas été convaincu par les suggestions qui ont été faites et refusera la motion. Elle pense qu'une réflexion plus développée semble nécessaire.

Un commissaire du Parti libéral-radical pense qu'un geste architectural, dans un lieu aussi mal géré que celui-ci, pouvant en outre entraîner une réflexion sur la mobilité, est une obligation compte tenu de l'avis de la population.

La présidente pense également que cette place mériterait d'être requalifiée, notamment d'avoir des abris efficaces contre la pluie et le soleil. Elle ajoute que cette motion serait une impulsion donnée au Conseil administratif.

La présidente passe au vote de la motion M-1481 assortie de la recommandation.

La motion M-1481 assortie de la recommandation est acceptée par 8 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG) contre 3 non (Ve) et 4 abstentions (S).

PROJET DE RECOMMANDATION

En l'absence de contrainte de la part du SIS, la commission demande au Conseil administratif de mettre en place la solution la plus esthétique.

Annexes: – présentation de l'AGCM à la séance du 23 novembre 2021
– réponse concernant le SIS

M-1481
Pour l'amélioration des aubettes de la place Bel-Air

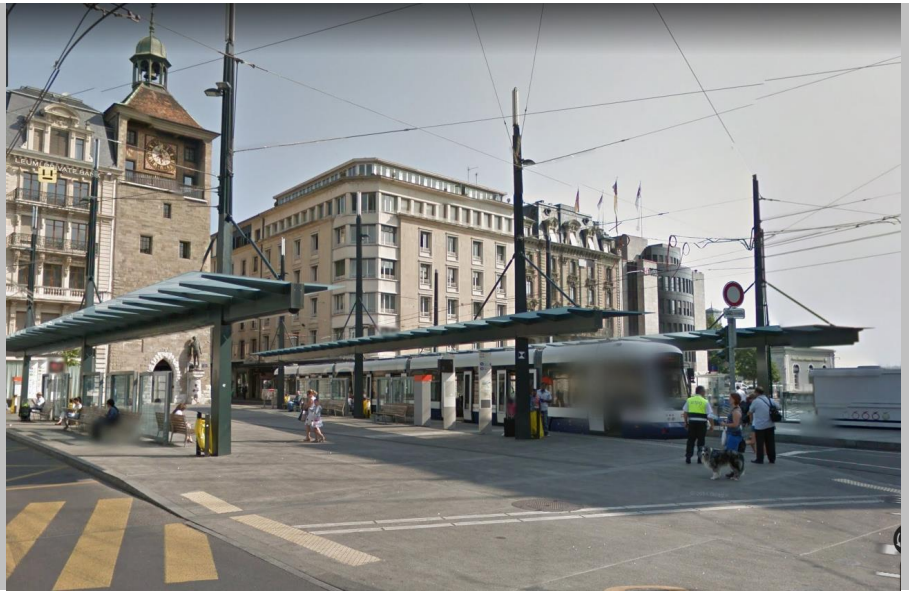

Audition de la Commission de l'aménagement et de l'environnement
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
23 NOVEMBRE 2021

REPONSE A LA MOTION M-1481
Sommaire

1. La motion M-1481 – confirmation des attendus
2. Les propositions du DACM
3. Questions - réponses

REPONSE A LA MOTION M-1481
La motion M-1481 – confirmation des attendus

M-1481

Motion du 3 décembre 2019 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour l'amélioration des aubettes de la place de Bel-Air».

PROJET DE MOTION
(renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal, lors de la séance du 7 octobre 2020)

Considérant:

- le manque total d'utilité des aubettes situées sur la place de Bel-Air, qui ne protègent pas les usagers des Transports publics genevois (TPG) lors d'intempéries;
- l'inefficience des toitures de ces abris qui détrempent les aménagements connexes tels que les bancs publics et les rendent donc inutilisables;
- le taux élevé de fréquentation de cette place centrale en ville de Genève, qui voit transiter chaque jour plusieurs milliers de passagers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de remédier à la situation actuelle en prolongeant les toitures des aménagements publics de l'arrêt TPG de la place de Bel-Air;
- de garantir une utilisation optimale du mobilier urbain en ce lieu en améliorant leur protection lors d'intempéries.

REPONSE A LA MOTION M-1481

Demande 1 : *«Remédier à la situation actuelle en prolongeant les toitures des aménagements publics de la gare TPG de la place»*

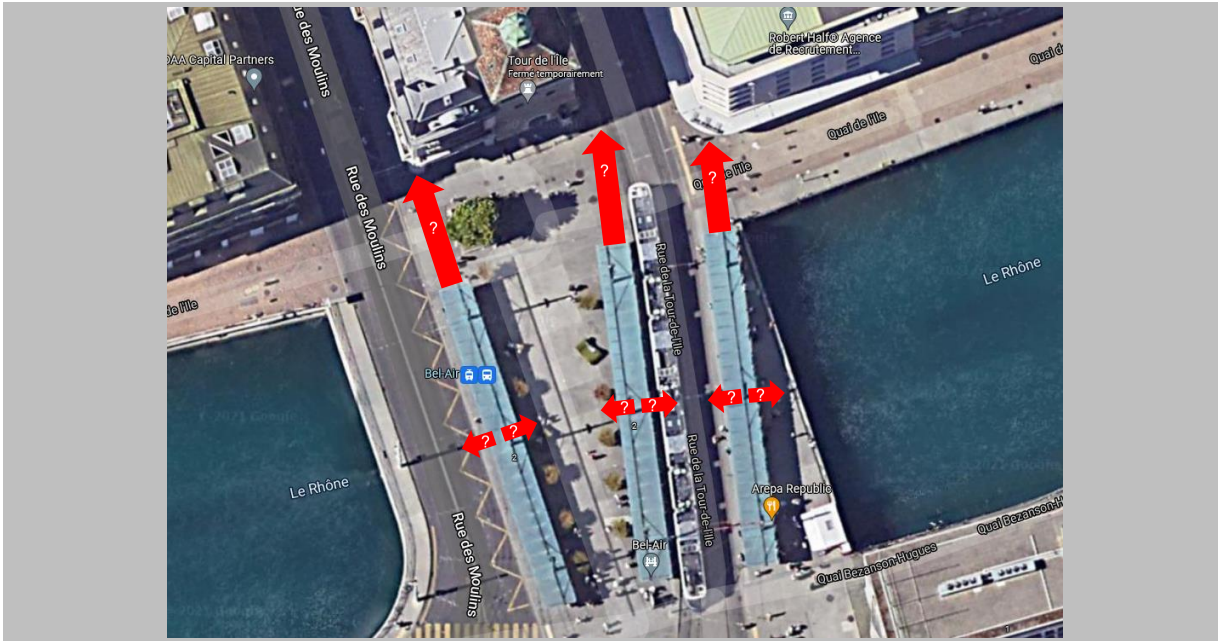

REPONSE A LA MOTION M-1481

Demande 2 : *«Garantir une utilisation optimale du mobilier urbain en ce lieu en améliorant leur protection lors d'intempéries»*

REPONSE A LA MOTION M-1481

Les propositions du DACM

Solution 1 : une reprise complète des couverts

Vieux Port à Marseille

Gare de Berne

Un geste architectural fort. Des coûts importants…

REPONSE A LA MOTION M-1481

Les propositions du DACM

Solution 2 : un aménagement intégré sous les couverts existants pour protéger les usagers

Monsieur Oneyser,
Mesdames. Messieurs,
Par ce mail, je confirme que les 4 accès suivants ont été vérifiés ce jour sur place, et répondent aux attentes des SIS, soit:
1) pour accéder sur le quai de l'Ile, en passant par l'îlot central Bel Air - bras gauche (entre les 2 abris bus) => OK
2) pour accéder sur le quai de l'Ile, en passant par le pont amont - bras gauche, sur le site propre du tram => OK, mais tailler légèrement en biseau (45°) l'abaissement de bordure, côté Rhône, car le pneu doit monter dessus.
3) pour accéder sur le quai des Moulins, en passant par le pont aval - bras gauche, sur le site bus, en tournant devant Franck Muller => OK. Les 2 bornes en simili pierre ont été implantées et peuvent être misent en place au droit de la marquise.
4) pour accéder au sud de la place de St-Gervais, en provenance du quai Turretini et de Bel Air => OK
Je reste à votre disposition en cas de question, et vous transmets mes meilleures salutations.

Ralph Duvanel
Ingénieur civil
''

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement
Service du génie civil
10, rue François-Dussaud